

CONSEIL ACADEMIQUE
Délibération n°2024-019
Du 16 mai 2024

Relative à

« Note de cadrage pour les enseignements de Transition Ecologique dans l'Enseignement Supérieur - TEDS »
Membres du Conseil Académique : 25
Présents : 14
Absents : 4
Procurations : 7

Présidente : Mme Maria LONY	Présente	Collège F (Etudiants) :	
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) : M. Mathieu NACHER M ^{me} Ghislaine PREVOT, VP Recherche	Proc. Mme Ghislaine PREVOT Présente	M. Joseph BELBRUN M ^{me} Manueline GEORGES (supp) M ^{me} Thalia PEREIRA-DO-NASCIMENTO M ^{me} Jamesly LAGUERRE (supp) M. Watsons TIENORD M ^{me} Nathalie RAMHIT (supp)	Présent Absente Absent
Collège B (Maîtres de conférence ou assimilés) : M. Frédéric BONDIL, VP CFVU M ^{me} Giulia MANERA	Présent Proc. Mme Martine BUFFET	M. James-Son DERISIER M. Debenscer Rockfeler EDOUARD (supp) M ^{me} Sophia-Wideline JOSEPH M ^{me} Chantal EDUARDES (supp) M. Rhagive JUSTE M ^{me} Yolande SIBE (supp)	Proc. M. Rhagive JUSTE Proc. M. Rhagive JUSTE Présent
Collège C (Docteurs) : M. Ibrahima DIA M ^{me} Carole RACON	Présent Absente	Organismes de recherche : M. Harry ARCHIMEDE, INRAE M. Jean-Christophe ROGGY, INRAE (supp) Mme Patricia MOULIN, IRD M. Frédéric MENARD, IRD (supp) M. Damien DAVY, CNRS M. Vincent GOUJON, CNRS (supp) M ^{me} Françoise DOUCHIN, CNES M ^{me} Marie-José GAUTHIER, CNES (supp) M. Jean-Bernard DUCHEMIN, Inst. Pasteur (1 siège vacant, IFREMER)	Présent Présente Présent Présente Présent
Collège D (Autres pers. enseignants) : M ^{me} Martine BUFFET Siège vacant	Présente		
Collège E (Personnels BIATSS) : M ^{me} Murielle HUBERT M. Jean THO KAU	Proc. M. Jean THO KAU Présent		
Voix consultative (art. L953-2 du CE) M. le Pdt (Laurent LINGUET) M. le DGS (Christophe CHASSEGUET) L'agence comptable (Paulette BAAL-GEER)	Présent Absent Absente	Personnalités extérieures M. Eric LAFONTAINE M ^{me} Sandra-Jules SAID-JEREMIE M ^{me} Henrietta VAN-KEEKEN Mme Michaëlle MALFLEURY	Proc. Mme Ghislaine PREVOT Absente Proc. Mme Maria LONY Présente
		Assiste également : Olivier FRENET (CROUS)	Absent
Personnalités invitées : Mme Chrystel CLERY-TAMARIN (DAJI), Mme Lydie GUIDOVANNA (Gestionnaire des instances)			

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9, L712-1, L712-4 à L712-7

Vu le décret 2014-851 portant création et organisation provisoire de l'Université de Guyane

Vu les statuts de l'Université de Guyane et notamment le chapitre 3

Vu l'arrêté 2022-218 modifiant l'arrêté n°2022-217 portant proclamation des résultats de l'élection aux conseils centraux de l'Université de Guyane

CONTEXTE :

Conformément aux recommandations du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et aux engagements pris dans son Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), l'Université de Guyane a mis en place dès l'année universitaire 2023-2024 un module de sensibilisation aux enjeux et aux problématiques de la transition écologique et du développement soutenable.

La présente note de cadrage vise à contribuer à la pérennité de cet enseignement, en apportant des précisions souvent demandées par la communauté universitaire. A ce titre, elle rappelle les points principaux au programme des enseignements de TEDS. Elle s'emploie aussi à accompagner les équipes pédagogiques dans l'insertion des enseignements de TEDS dans les maquettes des formations.

Sur proposition de la Présidente du Conseil académique de l'Université de Guyane

Le Conseil académique

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la délibération relative à la note de cadrage relative aux enseignements de Transition Ecologique dans l'Enseignement Supérieur - TEDS ».

Résultat du vote relatif à la présente délibération :

➤ Nombre de votants :	19
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Blanc :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	19

Décision : la présente délibération est **APPROUVE**.

Le document validé est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Cayenne, le 16 mai 2024

La Présidente du Conseil académique



Maria LONY

Objet : Organisation et mise en œuvre des enseignements de TEDS à l'Université de Guyane

Références :

- Guide « Compétences de développement durable et Responsabilité sociétale », France Universités et Conférence des Grandes Ecoles, 9 juin 2019
- Rapport du groupe de travail « Enseigner la transition écologique dans le supérieur », sous la direction de Jean JOUZEL et Luc ABBADIE, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 8 juillet 2020
- « *GreenComp*. Le référentiel européen de compétences en matière de développement durable », Commission européenne, 30 mai 2003
- Cadrage et préconisations du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants en 1^{er} cycle », juin 2023
- Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2023-2025 de l'Université de Guyane, Annexe au Contrat pluriannuel 2022-2027 de l'université de Guyane, Objectif 1 : « Mettre en œuvre une politique de développement durable pour réduire notre impact environnemental en ambiance amazonienne »

Contexte

Les évolutions constatées ces dernières années en matière de changement climatique, de destruction de la biodiversité, d'épuisement des ressources, d'effets de la pollution, de crises énergétiques, et au-delà, nécessitent l'accélération de la transition écologique ainsi qu'une transformation profonde de notre société pour relever ces défis. Cela implique pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) de se saisir de ces enjeux et d'être un acteur majeur dans tous les domaines : formation, recherche, innovation et vie de campus. Ainsi, en termes de formation, il convient de former les citoyens et acteurs de demain qui devront répondre aux enjeux de société et de développement soutenable. Ceci concerne à la fois la formation initiale des étudiants et la formation tout au long de la vie des acteurs socio-économiques.

Pour faire suite aux recommandations du rapport Jean Jouzel et Luc Abbadie « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur » et aux objectifs définis par madame la Ministre de l'enseignement supérieur et la recherche, l'ESR prévoit, à court terme, de former à la transition écologique le plus grand nombre des étudiants et notamment les futurs cadres à l'horizon 2025.

Les enjeux de transition écologique et développement durable se révèlent particulièrement accentués en Guyane, du fait des forts impératifs de protection de la forêt amazonienne et des ressources de sa biodiversité. Dans son contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2023-2025, Annexe au Contrat pluriannuel 2022-2027, au titre de l'Objectif 1 : « Mettre en œuvre une politique de développement durable pour réduire notre impact environnemental en ambiance amazonienne », l'Université de Guyane s'est engagée à déployer des UE de sensibilisation à la transition écologique dans la majorité de ses formations en partenariat avec les associations de protection de l'environnement de Guyane.

Article 1^{er} : Les connaissances et les compétences visées par les enseignements de TEDS

Les enseignements de TEDS dispensés à l'Université de Guyane s'appuient sur le socle de connaissances et de compétences proposé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans son document de cadrage et de préconisations « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants en 1^{er} cycle ».

Les enseignements développent les trois grandes thématiques suivantes :

Thématique 1 : Les ressources et leurs préservations, dont l'énergie

A ce titre, les étudiants :

- ont une présentation des différentes ressources énergétiques utilisées, non-renouvelables et renouvelables,
- reçoivent des éléments d'information et de réflexion sur le changement climatique en contexte guyanais,
- sont sensibilisés à la transition énergétique et aux moyens mis en œuvre pour préserver nos ressources (efficacité énergétique, bâtiment, architecture bioclimatique, ...).

Thématique 2 : Gestion des déchets et économie circulaire

Les présentations faites aux étudiants doivent ici se centrer sur :

- les différents déchets et leurs filières de gestion locales (prévention, collecte, valorisation, traitement, ...),
- la problématique des risques environnementaux.

Thématique 3 : Les enjeux de la conservation de la biodiversité et de l'environnement

Les enseignements veillent sur ce point à :

- présenter la réaction des écosystèmes aux changements actuels,
- sensibiliser à la lutte contre la surexploitation des ressources naturelles et contre la pollution de l'environnement et aux pratiques durables,

- sensibiliser à la préservation des droits des peuples autochtones en tant que gardiens de la nature (COP 15).

Conformément au document de cadrage et de préconisations du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants en 1^{er} cycle », les enseignements de TEDS de l'Université de Guyane doivent permettre aux étudiants de :

- Mesurer la complexité de la transition écologique et du développement soutenable à travers une approche systémique et interdisciplinaire
- Développer leur capacité à coconstruire des diagnostics et de solutions
- Accroître leurs capacités à agir individuellement et collectivement en faveur de la transition écologique et du développement soutenable
- Renforcer leur esprit critique face aux différentes analyses des problématiques de transition écologique et de développement soutenable
- Acquérir une capacité à incarner les valeurs du développement durable.

Par-delà ces objectifs pédagogiques généraux, et sans porter atteinte au caractère transversal des enseignements de TEDS, des ajustements des connaissances et des compétences attendues pourront intervenir pour mieux intégrer les enseignements de TEDS dans la formation de chaque mention de licence ou de BUT.

Article 2 : L'organisation des enseignements de TEDS

Les enseignements de TEDS se déroulent en trois conférences de 2 heures chacune. Le programme des trois conférences reprend les trois grandes thématiques des enseignements de TEDS. Dans toute la mesure du possible, et pour se conformer au Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'Université de Guyane, les conférences font intervenir des associations de protection de l'environnement qui ont des activités en Guyane.

Pour respecter le calendrier du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'Université de Guyane et sauf obstacles majeurs, les enseignements de TEDS sont programmés au premier semestre de l'année universitaire.

Article 3 : L'intégration des enseignements de TEDS dans les maquettes des formations

Chaque formation de licence et de BUT doit comporter un EC « TEDS » dans sa maquette du semestre 1. L'introduction de cet EC se réalise à volume maquette constant, sauf cas très exceptionnel.

La maquette de chaque formation de licence et de BUT précise l'UE de rattachement de l'EC TEDS.

Article 4 : L'évaluation des enseignements de TEDS

Les enseignements de TEDS donnent lieu à une notation comptabilisée dans la moyenne du diplôme. La maquette de chaque formation de licence et de BUT détermine les crédits et les coefficients affectés à l'EC TEDS.

L'évaluation prend la forme de la réalisation d'un QCM sur la plateforme Moodle de l'Université de Guyane. Des évaluations complémentaires pourront être prévues pour mieux répondre aux objectifs de certaines formations de licence ou de BUT.